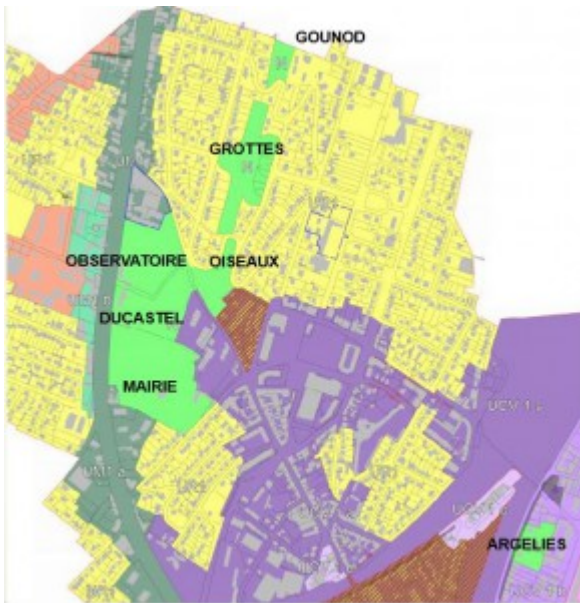


# PLU : la situation inquiétante des espaces verts



La simple lecture du plan de zonage nourrit **de nombreuses inquiétudes quant aux parcs et espaces verts de la ville**. Les opinions et points de vue propres à l'**AJUV** sont indiqués en italique, toutes les autres informations sont tirées du PLU. Le plan de zonage est consultable à cette adresse :

[Lien vers le plan de zonage](#)



**Certains parcs sont préservés.** Ils sont classés en zone N et apparaissent en vert sur le plan de zonage. *L'AJUV s'en réjouit, car ce sont des espaces indispensables à la population qui sont ainsi signalés. Ils constituent un véritable patrimoine, s'ils sont entretenus (cheminements, conduite des arbres, tonte, nettoyage...) et valorisés. D'autant plus que des investissements publics très importants y ont été consacrés, avec la réfection complète de certains de ces espaces verts (parc de l'observatoire, parc des grottes, parc aux oiseaux) lors des précédents mandats.* Vous trouvez ci-contre un extrait du plan de zonage qui vous indique où

sont ces espaces verts classés N. Nous y avons ajouté les noms pour plus de lisibilité.

En revanche, **de très nombreux espaces verts ne sont pas signalés et sont coloriés comme faisant partie de zones constructibles.** L'**AJUV** les a recensés par quartier et à chaque photographie de parc ou square correspond une pastille brune sur le plan de zonage qui indique où il se trouve.

## Sur le plateau

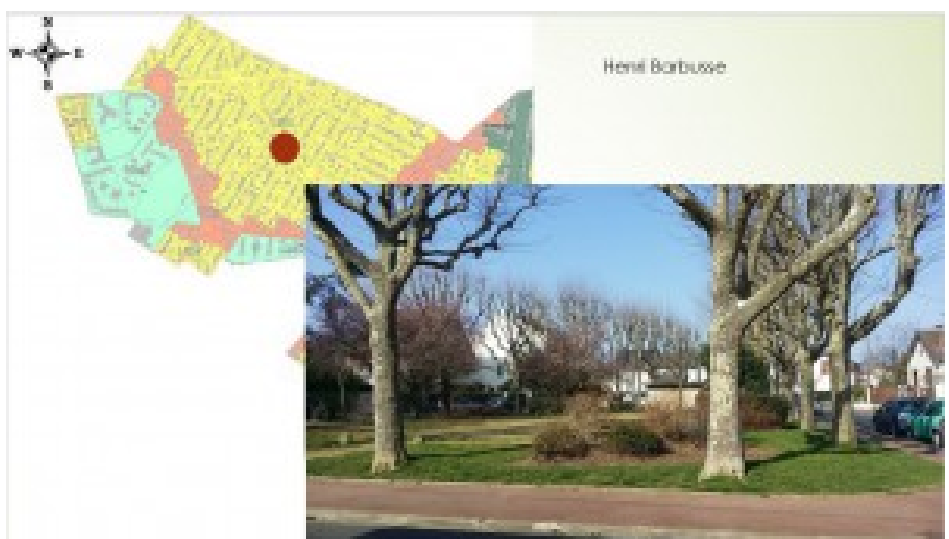
### 1- Parc Camille-Desmoulins



2 – Square Cheval



3 – Square Henri-Barbusse



4 – Square Mendès-France



5 – Square Jean-Jaurès



6 – Square Merlet

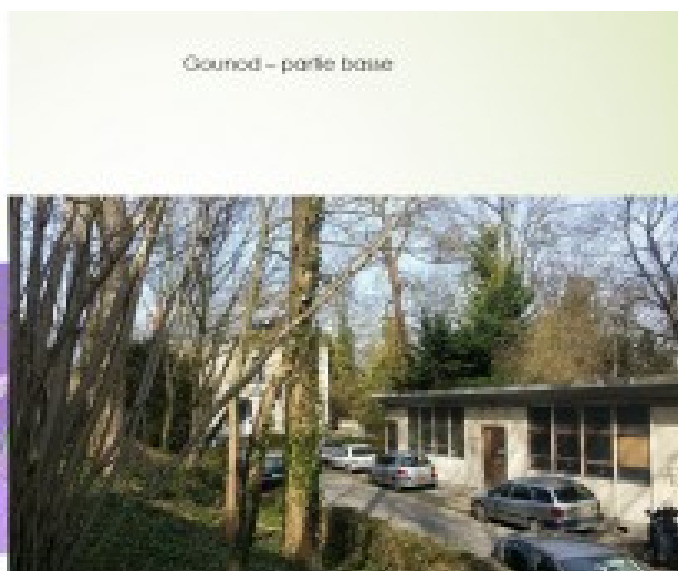


7 – Maison de quartier Sarraut

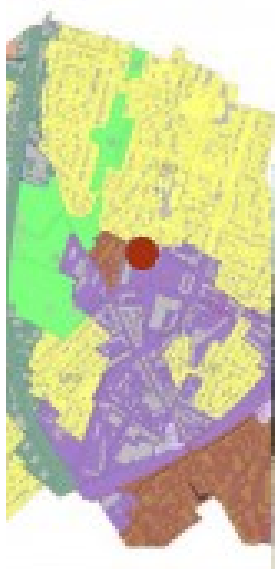


Dans le centre-ville

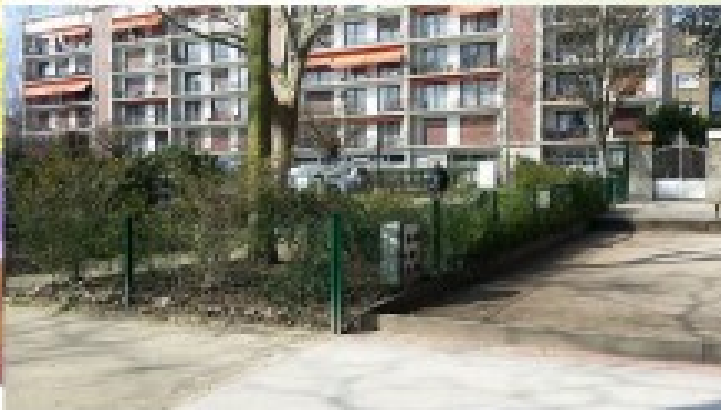
### 8- Parc Gounod partie basse



### 9 - Square de l'église

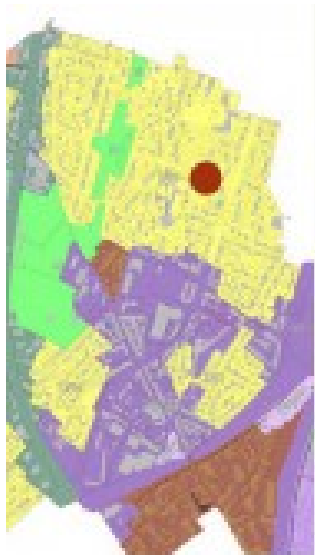


Eglise



10 - Miroir - allée

Lucie Rivel



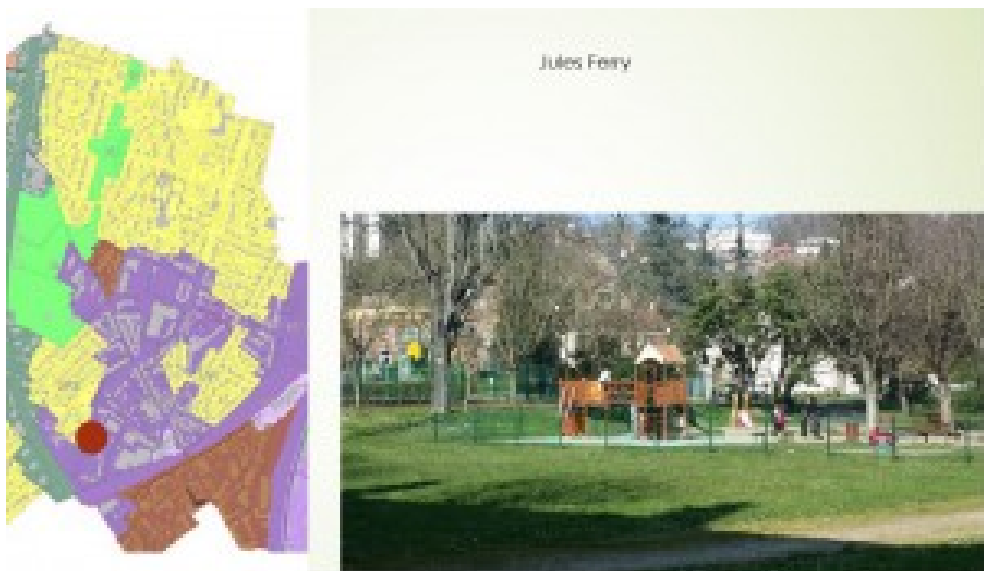
Miroir - Lucie Rivel



11 - Square Carnot (collège Buisson)



12 – Square Jules Ferry



13 – Square Tillabéri (devant l'école Michelet). C'est là le seul espace vert dans un quartier par ailleurs très bâti, avec beaucoup de logements collectifs dont les habitants ont besoin d'espaces verts.



Dans le quartier

Seine

**14 – Square à l’angle des rues Draveil-Monttessuy**

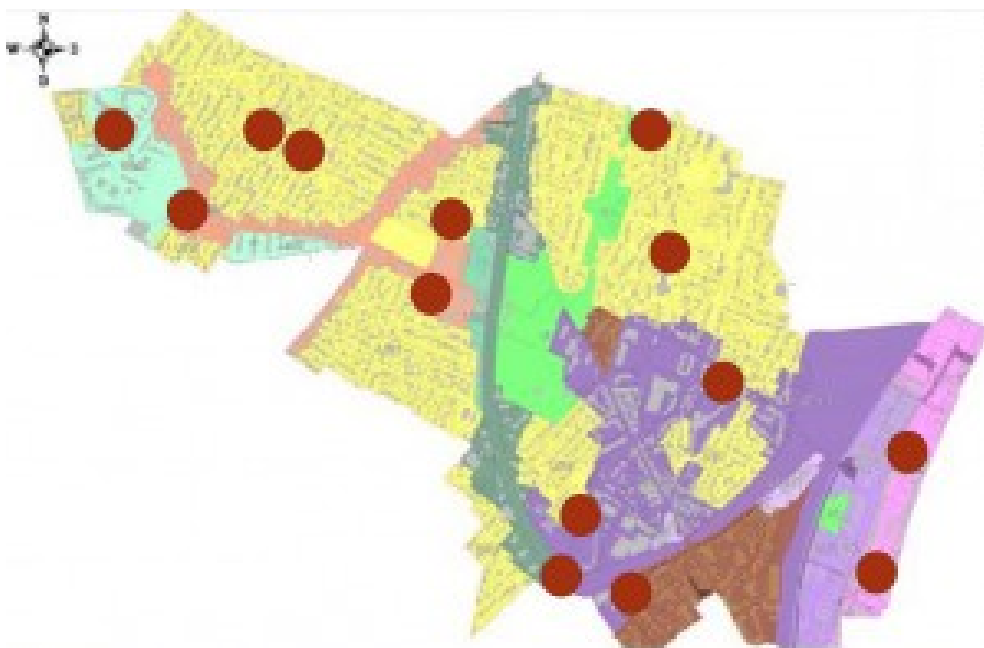


**15 – Parc Monttessuy** – Avec le parc Argeliès (en zone N, donc protégé, voir supra), c’est le seul espace vert dans un quartier qui n’en est que peu pourvu. Sachant que le PLU ne présente aucun projet d’aménagement des bords de Seine, il est essentiel pour les habitants que ce parc soit conservé.



Un bilan sur le

plan général



Tous les parcs

« oubliés » figurent ici. **Les espaces verts sont pourtant indispensables :**

- *pour leur aspect récréatif. Les jeunes enfants s'y amusent, y dépensent leur énergie en toute sécurité, les enfants y apprennent le vélo, les adolescents s'y rencontrent, toutes les générations s'y croisent.*
- *pour conserver la biodiversité. Alors qu'une part ultra-majoritaire vit en ville désormais, l'enjeu de la biodiversité urbaine est majeur.*
- *pour limiter le ruissellement des eaux de pluie. Ces espaces verts ne sont pas imperméabilisés : les eaux s'y infiltrent directement, sont moins polluées, et cela restreint le risque majeur de crue de la Seine*



- *pour conserver le patrimoine de Juvisy. Ces parcs font partie du charme de notre ville, très dense par ailleurs et le coteau ne peut pas être le seul bénéficiaire de cet environnement verdoyant.*

*L'AJUV demande dès lors que ces parcs soient correctement inventoriés et qu'ils figurent tous en zone N sur un nouveau plan de zonage. S'il ne s'agit que d'un oubli – déjà en soit assez inquiétant – il est facile de le réparer et de lever nos vives inquiétudes.*

**Si vous souhaitez exprimer votre désaccord vis-à-vis de ce projet faites-le entre le 11 avril et le 17 mai auprès du commissaire enquêteur. Attention cette période comporte des jours fériés, des ponts et des vacances. Vous pouvez pour connaître les modalités pratiques vous reporter à l'article [Comment participer à l'enquête publique sur le PLU ?](#) et utiliser toutes les informations issues de ce site que vous voulez.**